

Vos questions / nos réponses

# Métadone

Par [sauvetoi57](#) Postée le 16/10/2024 11:15

Bonjour, J'ai une amie qui essaie de se sevrer de la consommation d'héroïne, pour cela, elle se procure de la méthadone illégalement, on lui a mis dans la tête que c'est comme ça qu'il fallait faire. Je l'ai convaincu d'aller voir un médecin, mais elle ne sait pas par où commencer (cmp) ? Un médecin peut-il prescrire ce genre de produit en vue d'un sevrage suivi ? Ce qui lui éviterait de courir dans tous les sens. Merci

---

**Mise en ligne le 18/10/2024**

Bonjour,

Nous saluons le fait que votre amie souhaite se tourner vers la substitution aux opiacés afin de sortir d'une consommation d'héroïne qui ne lui convient plus.

Il est effectivement adapté de consulter un professionnel du soin pour initier un programme de substitution. Ce dernier pourra conseiller finement sur les dosages et les protocoles.

Il lui est possible de se tourner vers une structure du champ de l'addictologie nommée Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui propose les traitements de substitution afin d'initialiser son traitement. Dans un deuxième temps il lui sera peut-être proposé que le relais soit pris par son médecin traitant, cela sera discuté avec les professionnels du CSAPA. L'accueil en CSAPA est individuel, dans un cadre confidentiel et gratuit. Les professionnels du CSAPA sont généralement médecin addictologue, infirmier psychologue.

Vous trouverez en bas de réponse des coordonnées de CSAPA qui proposent la substitution dans le périmètre géographique que vous nous avez indiqué, ainsi qu'un lien vers un article qui explicite le cadre de la mise en place du traitement.

Nos écouteurs sont disponibles pour tout complément d'information ou si votre amie souhaite échanger davantage sur sa situation. Nous sommes accessibles 7J/7J, par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) de 8H à 2H du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service du lundi au vendredi de 14H à minuit et le samedi et le dimanche de 14H à 20H.

Avec tous nos encouragements à votre amie à se tourner vers une aide extérieure.

Bien cordialement.

---

## **Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures**

---

### **[CSAPA Douar Nevez à Vannes](#)**

6 rue du capitaine Jude  
56000 VANNES

**Tél :** 02 97 01 34 18

**Site web :** [www.douarnevez.com](http://www.douarnevez.com)

**Accueil du public :** Sur rendez-vous : Lundi : 8h45 - 17h30, Mardi : 8h45 -13h45 /17h à 19h, Mercredi de 8h45 à 15h30, Jeudi : 8h45 - 18h00, Vendredi : 8h45-16h.

**Consultat° jeunes consommateurs :** Sur place et sur rendez vous. Consultation à la Maison des Adolescents/ tous les mercredis de 10h à 16h sur rendez-vous ainsi qu'à la Mission locale : tous les lundis après-midi (prise de rendez-vous au 02 97 01 65 40)

**Substitution :** Délivrance de traitement de substitution pour les usagers suivis tous les jours de 9h30 à 12h00

**Centre :** Consultation avancée à Sarzeau, assurée par un infirmier tous les vendredis et à Ambon, tous les jeudis, prise de rendez-vous au secrétariat du Csapa.

[Voir la fiche détaillée](#)

**En savoir plus :**

- [Mise en place de la substitution](#)
- [Fiche produit sur la méthadone](#)